

CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

~~~~~

Inspection Régionale de  
la Prévoyance Sociale

INTERVENTION DE M. TOURE VASSIRIKI

26e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AISS - MARRAKECH DU 25 AU 31  
OCTOBRE 1998

Bien que représentant les pays en voie de développement dans ce panel, qu'il me soit permis d'indiquer que mon intervention se situe dans le cadre de l'expérience que j'ai tirée d'une part de ma position de Directeur Général Adjoint de la CNPS de CÔTE D'IVOIRE et d'autre part de mes fonctions actuelles de Secrétaire Permanent de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (C.I.PRES.) qui regroupe 14 pays de l'Afrique subsaharienne avec pour objectifs : (traité signé le 21 septembre 1993 à ABIDJAN)

- 1) fixer les règles communes de gestion des organismes de prévoyance sociale des pays membres,
- 2) contrôler sur pièce et sur place la gestion de ces organismes et des régimes
- 3) harmoniser les législations applicables aux organismes et aux régimes
- 4) assurer la formation initiale et permanente des cadres et techniciens de sécurité sociale.

À ce jour, la CIPRES a inspecté 13 caisses de sécurité sociale (sur 16) dans 11 pays (sur 14).

Cette Conférence se veut être un pôle objectif d'expertise et d'échange d'expériences en vue d'aider à "bien gérer pour mieux assurer les populations".

### **LES PREALABLES A TOUTE RECONFIGURATION**

#### **- La clarification du rôle des acteurs**

◆ L'élaboration de textes législatifs et réglementaires transparents :

Ces textes doivent permettre de connaître de façon précise les attributions et le rôle :

- \* de la tutelle (gouvernement et parlement)
- \* des partenaires sociaux notamment le Conseil d'Administration
- \* de la Direction Générale (mode de désignation en particulier)

et le statut juridique de l'organisme de gestion.

- ◆ L'application effective des textes existants.

### **- La refonte du système de sécurité sociale pour prendre en compte dans la mesure du possible les solidarités traditionnelles**

Cette refonte exige une information et une sensibilisation de l'ensemble des créateurs de sources de droits de la sécurité sociale (Parlement, partenaires sociaux, administrations et collectivités publiques).

### **- La mise en place d'une saine gestion des organismes et des régimes**

- ◆ Signature d'un contrat de service par le Directeur Général et sa hiérarchie
  - redéfinir, préciser ou effacer les contradictions du contenu de la mission
  - inventaire de ce qui est nécessaire à la réussite de la mission, réclamer ce qui manque ou modifier la mission en conséquence.
- ◆ Elaborer des politiques cohérentes et mettre en place le contrôle interne
- ◆ Evaluer périodiquement (audit interne, inspection)

C'est à ce prix que la confiance dans le système naîtra et que la crédibilité des gestionnaires sera assise = c'est le gage de la légitimité.

### **LA RECONFIGURATION**

- Nécessité d'un consensus des dirigeants (CA, Tutelle, Comité de Direction)
- Analyse de l'existant
- Avoir le courage de tirer toutes les conséquences de cette analyse
- Soutien de la Direction Générale par les autres dirigeants à toutes les étapes du processus (face aux syndicats de l'entreprise, questions budgétaires...)
- Cohésion de l'équipe de direction et nécessité d'une relative durée
- Evaluation périodique et faire connaître les résultats (communication).

En effet, bien que la reconfiguration soit une action permanente, il y a lieu de définir des étapes ou des phases ayant chacune un message fédérateur.

- Importer l'angoisse du personnel et lui exporter l'énergie et l'enthousiasme. Ce qui permet de dépasser plus facilement les résistances au changement.